CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E162501** **VALABLE JUSQU'AU** **21/01/2025**

ÉDITÉ LE 30/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/03/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 810 734 731 RCS

Siret : 810 734 731 00021

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5408404

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 105292555504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 1180477

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : PEINTURE REVETEMENTS SOL

134 RUE AMPERE
56600 LANESTER

Téléphone : 02 97 76 62 23 **Fax :**

Portable : 06 20 40 26 72

Responsabilité légale :
CELIK ZEYNI GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@prs-peinture.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 642 527 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	15	11/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.